

# L'INFLATION PATRIMONIALE

## 1/ LE CLASSEMENT DES BIENS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

2011 : 195 membres

962 biens sur la liste dont 745 culturels, 188 naturels, 29 mixtes répartis dans 157 états

L'UNESCO est une organisation internationale sous le signe de la coopération. Fondée en 1945, au moment de la création de l'ONU, L'UNESCO a pour ambition de construire la paix à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. La Convention du patrimoine mondial de l'Unesco, adoptée le 16 novembre 1972, définit la notion de « valeur universelle exceptionnelle » et encourage les États à la protection nationale et internationale du patrimoine culturel et naturel. La « valeur universelle exceptionnelle » correspond à une importance culturelle et/ou naturelle qui transcende les frontières nationales et qui présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

## 2/ LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

43000 monuments protégés en France en 2007

14 900 classés, 28300 inscrits

140 classements en moyenne annuelle

4% propriété de l'État

43% propriété des communes

50% propriété privée

68% du parc des monuments classés sont disséminés parmi les 35000 communes de moins de 5000 habitants

### Monument inscrit et monument classé

Ces deux niveaux de protection se différencient par la nature des autorisations à obtenir pour effectuer des travaux et par les aides qu'il est possible d'obtenir pour ces travaux. Les travaux de restauration sur un Monument Historique classé sont dévolus à un architecte en chef des Monuments Historiques lorsque les travaux bénéficient d'une subvention du Ministère de la culture et de la communication. Il n'en est pas de même pour un Monument Historique inscrit : les procédures d'autorisation sont à déposer en mairie.

### L'architecte des Bâtiments de France : un rôle clé

Affecté au **Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine** (Stap), l'architecte des Bâtiments de France est un acteur incontournable de la protection du patrimoine. Il est le garant de la politique patrimoniale et architecturale menée sur l'ensemble du département et à ce titre, de la mise en œuvre du Secteur sauvegardé et de son application. Il accompagne l'élaboration du **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** du secteur sauvegardé, aux côtés de l'architecte en charge de l'étude et veille à la cohérence des travaux, notamment en donnant son avis conforme sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.

## 3. LES SECTEURS SAUVEGARDES

103 secteurs sauvegardés en France

### Les secteurs sauvegardés : un ensemble urbain protégé dans sa globalité

Les secteurs sauvegardés ont été institués en 1962 par la loi dite Malraux. Il s'agissait à l'époque d'éviter la destruction systématique des centres urbains historiques par la politique

de rénovation urbaine, qui consistait en la démolition du tissu bâti ancien au bénéfice d'une reconstruction sans aucun rapport avec la ville ancienne. À l'échelle du quartier qui présente un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

### PSMV

Dans un secteur sauvegardé, les programmes de rénovation et d'aménagement sont encadrés par un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**. Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de mise en valeur spécifiques à chacun des immeubles et des espaces situés dans le périmètre du secteur sauvegardé. Sa particularité est de s'appliquer à l'intégralité des bâtiments, aux intérieurs comme aux extérieurs.

## 4. LE SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE : RECENSER, ÉTUDIER ET FAIRE CONNAÎTRE

Fondé en 1964 par André Malraux, l'**inventaire général du patrimoine culturel** « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique ». Le champ d'investigation ainsi défini est vaste et embrasse de fait, l'ensemble des biens créés de main d'homme sur la totalité du territoire national : architecture et urbanisme, objets et mobilier, qu'ils soient publics et privés, sur une période allant du 5<sup>e</sup> siècle à 30 ans avant la date de l'enquête.

Son champ d'action est très vaste, car loin de se cantonner au beau, la notion de patrimoine recouvre tout ce qui peut nourrir l'histoire, l'histoire de l'art, des mentalités, des techniques et l'art de vivre. Immense, son ambition s'est accrue avec l'élargissement du champ patrimonial.

### D'une politique d'État à une démarche partagée

Avec la création du **ministère des Affaires culturelles** en 1959, l'État affirme son rôle fédérateur dans la mise en œuvre de la politique culturelle. La **Direction Générale des patrimoines**, au sein du **ministère de la Culture et de la Communication**, définit, coordonne et promeut la politique de l'État. Elle intervient au travers de ses différentes structures déconcentrées comme la **Direction régionale des Affaires culturelles** et le **Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine** (STAP) chargés de la conduire dans la Région et les départements. Depuis la décentralisation, les collectivités territoriales sont des partenaires actifs. Les propriétaires et les opérateurs privés, les établissements publics y contribuent également.

## 5/ L'EXEMPLE STRASBOURGEOIS

1973-1974, 78 hectares de secteur sauvegardé

1984, secteur sauvegardé accompagné du PSMV

1988, inscription de la Grande Île sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

2011, révision/extension du secteur sauvegardé

2017, candidature de la Neustadt sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

852 monuments protégés dans le Bas-Rhin, dont 208 classés.

# UNE RICHESSE 1

## DOCUMENTAIRE

### 1/ LE PLAN D'URBANISME

plan d'urbanisme de Strasbourg en 1911



### 2/ LE PROJET D'URBANISME

projet d'urbanisme de Conrath, 1880



### 3/ LE PLAN D'ILÔT

plan d'ilôt, 1910



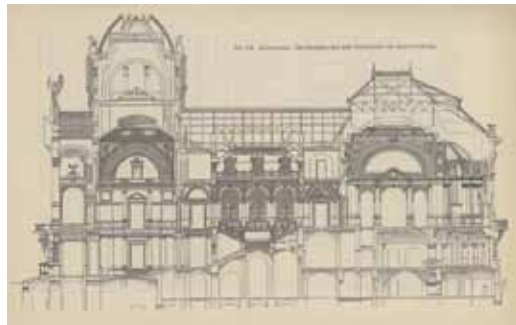
### 4/ LE PLAN

plan d'un appartement place de l'université, 1894



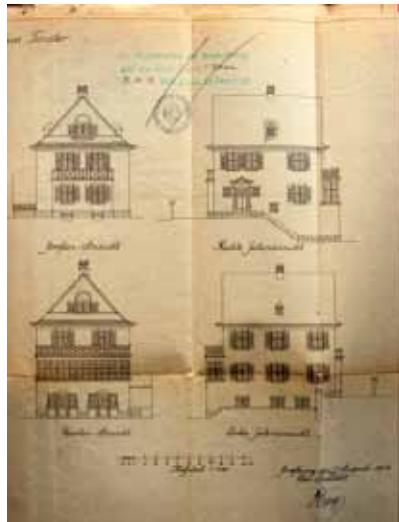
### 5/ LA COUPE

coupe du palais impérial, 1894



### 6/ LE DESSIN D'ARCHITECTURE TECHNIQUE

Schimpf, dessin de façade quartier des xv



# UNE RICHESSE 2

---

# DOCUMENTAIRE

---

## 7/ LE CROQUIS D'ARCHITECTURE

Schimpf, croquis pour l'église Saint Paul



## 11/ LA CARTE POSTALE COLORISÉE

vue panoramique de l'ILL, environ 1920



## 8/ LA PHOTOGRAPHIE D'ARCHITECTURE

Winter, palais Rohan, 1867



## 12/ LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE

Klein, façade du palais du Rhin, 2010



## 9/ LA PHOTOGRAPHIE D'ARCHIVES

cour intérieure de la Grand'rue, 1910



## 13/ LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE

Zvardon, place de la République, photographie aérienne, 2012



## 10/ LA CARTE POSTALE

Kaiserplatz, 1900

